

# CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 02/10/2008

Présent(e)s :	PERRIN Raphaël, Maire, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine, GINDRE Nicolas, GINI Patrick, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean- Christophe.
Absent :	Aucun
Secrétaire de séance :	RAFFIN Christelle

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 11/09/2008 qui est approuvé à l'unanimité.

## **I. ECHANGES ET CESSIONS DE TERRAINS**

Dans le cadre du projet de la boulangerie dont les dernières signatures sont en cours, M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'acquérir une parcelle de terrain complémentaire afin de respecter les distances réglementaires nécessaires à l'implantation de nouvelles constructions.

Deux actes notariés devront être rédigés :

1° - Un acte d'échange et cession de parcelles entre la Commune de Septmoncel et M. Bernard CLERC :

Considérant les discussions préliminaires avec M. Bernard CLERC, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'acquérir la parcelle N° AL 165 d'une superficie de 85 m<sup>2</sup>, propriété de M. Bernard CLERC, contre échange des parcelles N° AL 170 et 172, d'une superficie respective de 125 m<sup>2</sup> et 79 m<sup>2</sup>, propriétés de la commune de Septmoncel, qui seront cédées à M. Bernard CLERC,
- de concrétiser ledit échange sur la base d'une valeur de 1 € / m<sup>2</sup>, engendrant une soulte, pour différence de surface, de 119 € au profit de la commune de Septmoncel,
- de considérer que les frais d'actes notariés seront partagés au prorata des surfaces.

2° - Un acte de cession de parcelles entre la Commune de Septmoncel et la SA Le Foyer Jurassien :

Considérant les cessions antérieures de parcelles par la Commune de Septmoncel à la SA Le Foyer Jurassien et suite à l'échange pré-cité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de céder en complément à la SA Le Foyer Jurassien la parcelle cadastrée AL N° 165 qui fait l'objet d'un échange avec M. Bernard CLERC,
- de ne pas modifier le prix initial convenu avec la SA Le Foyer Jurassien,
- de considérer que les frais d'actes notariés inhérents restent à la charge de la SA Le Foyer Jurassien.

Prochaine séance du Conseil Municipal le jeudi 16 octobre à 20h00

Séance levée à 19 h 55

Affiché le 07/10/2008

Le Maire,

Raphaël PERRIN